

Questions orales

M. White (Fraser Valley—Ouest): Et nous entendons d'autres absurdités du même genre qu'on débite en face. Ce n'est pas très rassurant pour les familles ayant perdu des êtres chers qui attendaient de recevoir des soins de santé.

• (1455)

J'aimerais, pour changer, obtenir une réponse simple de la part de la ministre de la Santé. Est-elle résolue à interdire toutes les cliniques privées au Canada? J'apprécierais qu'elle réponde simplement par oui ou par non. Peut-elle le faire?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes résolus à préserver les principes de la Loi canadienne sur la santé.

La réponse est oui, nous allons continuer à préserver la Loi canadienne sur la santé. La réponse est un oui catégorique.

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, oui, le gouvernement est en train d'interdire toutes les cliniques. Il est bon d'avoir une réponse. Cela ressemble aux réponses que nous obtenons du ministre des Travaux publics et du ministre de la Culture.

Pourquoi la ministre n'exige-t-elle pas qu'au Québec, on cesse d'imposer des droits d'admission aux cliniques d'avortement privées?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais revenir au message de la lettre du 6 janvier. Cela concerne toutes les provinces. Nous visitons actuellement toutes les provinces pour déterminer ce qui se passe dans chacune d'elles. Voilà ce que nous faisons.

Si on y impose des droits d'admission—et cela est répréhensible dans n'importe quelle province—, nous allons adopter ce recours. Plusieurs provinces nous ont dit qu'elles ont entrepris des négociations ou qu'elles s'attaquent au problème comme l'a fait la Colombie-Britannique. Voilà de quoi il retourne. Il s'agit d'assurer un accès équitable à tout le monde.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, les séparatistes semblent plus intéressés à gagner le référendum à tout prix que de s'occuper des vrais problèmes des agriculteurs québécois.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous expliquer en quoi l'appartenance au Canada bénéficie aux producteurs laitiers du Québec?

[Traduction]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, à la faveur d'une autre question qui m'a été posée tout à l'heure, j'ai cité des statistiques très impressionnantes sur la façon dont l'industrie laitière du Québec bénéficie du système canadien de gestion de l'offre.

Par définition, la gestion de l'offre permet à un pays producteur de protéger son marché national principalement dans l'intérêt de ses producteurs nationaux. Avec la séparation, le Québec ne ferait manifestement plus partie du marché canadien et son industrie laitière s'en trouverait donc considérablement compromise.

La façon la plus claire et la meilleure de préserver tous ces avantages pour l'industrie laitière québécoise et pour l'industrie laitière canadienne, c'est de veiller à ce que le «non» soit clair et net, le 30 octobre.

* * *

[Français]

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le printemps dernier, le Bloc québécois dénonçait l'iniquité flagrante envers le Québec dans l'octroi des contrats professionnels et spéciaux par le ministère de la Justice. Or, dans sa réponse, le ministre a confirmé toutes nos affirmations, c'est-à-dire que le Québec est perdant en ce qui concerne les contrats accordés par le ministère de la Justice.

Le ministre de la Justice aimerait-il aujourd'hui nous expliquer pourquoi sa province, l'Ontario, obtient 80 p. 100 de la valeur de tous les contrats professionnels et spéciaux de son ministère, tandis que les entreprises et contractuels du Québec n'en obtiennent que 6 p. 100?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée a effectivement posé ces questions au printemps dernier. Je lui avais alors répondu et la réponse demeure la même aujourd'hui. Comme tous les ministères fédéraux, le ministère de la Justice procède à des appels d'offres pour tous les travaux qu'il donne à contrat.

Je puis dire à la députée que, peu importe ce que l'on fait maintenant dire aux statistiques pour des raisons partisans, les résultats et les avantages des recherches et des travaux qui sont effectués au ministère de la Justice sont partagés également entre tous les Canadiens.

* * *

• (1500)

LES SOINS DE SANTÉ

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir à la question des listes d'attente.

Par un froid vendredi de janvier 1980, on a diagnostiqué que ma femme avait un cancer du sein. Je suis très reconnaissant au chirurgien très compétent qui lui a sauvé la vie en recommandant une intervention de toute urgence et en la pratiquant trois jours après le diagnostic.